



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Canada



# Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023-2027

Conseil des produits agricoles du Canada

Cat. No : A99-3/3F-PDF

ISSN : 2817-7568

A moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur du Conseil des produits agricoles du Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Conseil des produits agricoles du Canada  
960, avenue Carling, Édifice 59  
Ottawa, (Ontario)  
K1A 0C6

Photos : © Environment and Climate Change Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, L'honorable Lawrence MacAulay.

Also available in English

SECTION 1

# Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

[La Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022 à 2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable \(LFDD\)](#). Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objectif de cette loi, de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

[La loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [7 principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD ainsi que des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD du Conseil des produits agricoles du Canada.



## SECTION 2

## Vision du développement durable du Conseil des produits agricoles du Canada

En tant qu'organisme fédéral de surveillance du gouvernement du Canada, le Conseil des produits agricoles du Canada veille à l'intérêt public du système national de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs, ainsi que les activités des quatre offices nationaux de commercialisation : Producteurs d'œufs du Canada, Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, Producteurs de poulet du Canada, et Éleveurs de dindon du Canada. Le CPAC s'occupe également de la création et du fonctionnement des offices de promotion et de recherche, dont l'Agence canadienne de prélèvement du boeuf et l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc.

Le mandat du CPAC comprend un rôle de collaboration pour soutenir la résilience climatique générale et pour aider le secteur à rendre les chaînes d'approvisionnement alimentaire plus efficaces en éliminant le gaspillage alimentaire et en trouvant des moyens novateurs d'ajouter de la valeur.

Le CPAC soutient la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2022 à 2026 en recherchant des occasions de promouvoir des solutions novatrices en lien avec les priorités du gouvernement en matière d'écologisation de l'économie et de croissance inclusive, y compris celles liées à l'approvisionnement écologique et à la réconciliation économique avec les Autochtones. Pour ce faire, le CPAC tiendra compte des dimensions économiques, environnementales et sociales de ses décisions, programmes, services et opérations.

Cette stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) constitue la première stratégie de développement durable du CPAC.

## SECTION 3

## À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la Loi fédérale sur le développement durable, le Conseil des produits agricoles du Canada a tenu compte des commentaires sur l'ébauche de la SFDD 2022-2026 formulés lors de la consultation publique tenue du 11 mars au 9 juillet 2022. Au cours de la consultation publique, plus de 700 commentaires ont été reçus d'un large éventail d'intervenants, y compris des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des particuliers canadiens de différents groupes d'âge et de divers horizons. L'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable a également été transmise au comité approprié de chaque Chambre du Parlement, au commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable pour examen et commentaires.

### Ce que nous avons entendu

Dans toutes les soumissions reçues, le Conseil des produits agricoles du Canada a identifié les priorités et les enjeux du développement durable qui nous touchent. Parmi ces priorités, mentionnons :

- **Réduire les inégalités grâce à un dialogue continu avec les communautés autochtones** – Les Canadiens ont souligné l'importance de la consultation et du dialogue avec les communautés autochtones afin d'amplifier les perspectives autochtones dans toutes les initiatives gouvernementales.
- **Agriculture** – Certains des principaux commentaires des Canadiens portaient sur la nécessité que le gouvernement encourage les acteurs du secteur agricole à réduire considérablement leurs émissions de gaz à effet de serre, ainsi que sur le soutien continu du gouvernement quant aux investissements agricoles tels que l'agriculture de précision et les technologies permettant de convertir les déchets agricoles organiques en biogaz, en carburants propres ou en d'autres produits de grande valeur.
- **Approvisionnement écologique** – Les Canadiens veulent que le gouvernement du Canada mette en place un système d'approvisionnement carboneutre pour inciter les entreprises à s'engager volontairement dans la course vers la carboneutralité.

## Ce que nous avons fait

Le Conseil des produits agricoles du Canada a pris en considération les priorités et les questions clés susmentionnées dans la présente SMDD.

Bien que le CPAC ne soit pas un chef de file, un ministère contributeur clé ou un responsable horizontal mentionné dans le [Plan de mise en œuvre fédéral](#) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable de l'ONU, l'organisation tient compte de l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre ces objectifs dans ses initiatives et activités stratégiques.

Dans le cadre de son rôle principal à veiller aux activités des offices nationaux de commercialisation et des offices de promotion et de recherche, le CPAC a l'occasion de mettre en lumière les avantages de la gestion de l'offre et le rôle qu'elle joue dans le maintien d'une économie canadienne forte, notamment le rôle que la gestion de l'offre peut jouer et la manière dont elle renforce la sécurité alimentaire tant au niveau national que mondial tout en protégeant les intérêts des consommateurs.

À l'interne, le CPAC a créé une culture organisationnelle qui soutient et valorise la diversité et l'inclusion de tous ses employés et favorise les possibilités de formation, de développement professionnel et de satisfaction au travail qui conduisent à un environnement de travail sain et satisfaisant. Le CPAC a adhéré à la SFDD pour élargir son cadre de formation afin d'intégrer les priorités relatives à l'apprentissage des compétences culturelles autochtones, à l'approvisionnement écologique et aux risques climatiques.

Veillez trouver plus d'informations sur la consultation publique de la SFDD et ses résultats dans [le rapport de consultation de la SFDD](#).

SECTION 4

# Engagements de Conseil des produits agricoles du Canada





## OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

**Le contexte de la SFDD :** Le CPAC soutient l'Objectif 10 de la SFDD et s'engage à former ses employés sur les compétences culturelles autochtones.

**Thème de la cible :** Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

**Cible :** Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Offrir aux employés une formation sur les compétences culturelles autochtones.  <b>Programme :</b> Services Corporatives	<b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des employés ayant suivi une formation sur les compétences culturelles autochtones	Les fonctionnaires sont dans une position unique pour faciliter l'établissement de relations respectueuses avec les peuples autochtones au Canada. Cette mesure



## Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023-2027

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p><b>Point de départ :</b> 0 % en 2022-2023</p> <p><b>Cible :</b> 80 % d'ici le 31 mars 2025</p>	<p>encourage les employés de la fonction publique à accroître leurs compétences culturelles et leur sensibilisation aux questions touchant les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada, ainsi que leur connaissance de la Déclaration des Nations Unies. Cette mesure contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies</p> <p><b>Les objectifs ou ambitions pertinents:</b>  <i>Cible du CIC :</i>  10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p>



## OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

**Le contexte de la SFDD :** Le CPAC soutient l'Objectif 12 de la SFDD et s'engage à former les employés responsables de l'approvisionnement sur l'approvisionnement écologique.

**Thème de la cible :** Leadership fédéral en matière de consommation responsable

**Cible :** Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

## Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023-2027

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	<p>S'assurer que tous les employés responsables de l'approvisionnement et de la gestion du matériel reçoivent une formation sur l'approvisionnement écologique dans le cadre du cours de l'École de la fonction publique du Canada sur l'approvisionnement écologique, dans l'année suivant leur désignation.</p> <p><b>Programme :</b> Services Corporatives</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des employés responsables de l'approvisionnement et de la gestion du matériel formés sur l'approvisionnement écologique dans l'année suivant leur désignation.</p> <p><b>Point de départ :</b> En 2022-2023, 0 % des employés responsables de l'approvisionnement et de la gestion du matériel ont été formés sur l'approvisionnement écologique.</p> <p><b>Cible :</b> 100 % des agents d'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel reçoivent une formation dans l'année suivant leur désignation.</p>	<p>L'approvisionnement écologique intègre des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devrait inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et des services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p><b>Les objectifs ou ambitions pertinents:</b> <i>Ambition du CIC : 12.2 :</i> Les Canadiens consomment de façon durable</p> <p><i>Indicateur du CIC : 12.2.1</i> Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement <i>Cible du CIC :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>



## OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

**Le contexte de la SFDD :** Le CPAC soutient l'Objectif 13 de la SFDD et s'engage à former ses employés sur la durabilité et les risques climatiques.

**Thème de la cible :** Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

**Cible :** Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement	Veiller à ce que tous les employés concernés soient formés sur l'évaluation des répercussions des changements climatiques, sur la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et sur l'élaboration de mesures d'adaptation, dans l'année suivant leur désignation.  <b>Programme :</b> Services Corporatives	<b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des employés concernés formés sur l'évaluation des répercussions des changements climatiques, sur la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et sur l'élaboration de mesures d'adaptation, dans l'année suivant leur désignation.	Des employés formés peuvent déceler les risques liés à l'exécution des programmes essentiels et élaborer des réponses pour accroître la résilience des opérations aux effets des changements climatiques.  <b>Les objectifs ou ambitions pertinents:</b> <i>Ambition 13.3 du CIC :</i>

## Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023-2027

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p><b>Point de départ :</b> 0 % formés en 2022-2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % formés dans l'année suivant leur désignation</p>	<p>Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Cible du CIC :</i> 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>

**Cible :** Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral	<p>Évaluer le risque de répercussions des changements climatiques sur les biens essentiels à la mission et, en cas de risque modéré à élevé, élaborer des plans pour réduire ce risque.</p> <p><b>Programme :</b> Services Corporatives</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des biens essentiels à la mission pour lesquels le risque de répercussions des changements climatiques est évalué.</p> <p><b>Point de départ :</b> 0 % en 2022-2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'ici 2026</p>	<p>En évaluant les risques de répercussions des changements climatiques sur les biens essentiels à la mission et en élaborant des plans pour réduire ces risques, on réduit le risque d'interruption de la prestation de services essentiels aux Canadiens.</p> <p><b>Les objectifs ou ambitions pertinents:</b> <i>Ambition/cible 13.3 du CIC :</i> Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Cible du CIC :</i> 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets, la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>

SECTION 5

## Intégration du développement durable

Le Conseil des produits agricoles du Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus d'EES, en cas d'élaboration de politiques, plans ou programmes applicables. Si une EES détaillée est entreprise, les résultats seront publiés [ici](#).

Le CPAC demeure déterminé à intégrer le développement durable dans ses activités quotidiennes par le biais des initiatives énumérées dans le présent rapport, ainsi qu'en adoptant de nouvelles initiatives lorsque cela est possible. Le CPAC se réjouit de pouvoir rendre compte de ses progrès tout au long de la période couverte par ce rapport.

---

<sup>i</sup> Plan de mise en oeuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030  
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-2030/plan-mise-en-oeuvre-federal.html>

